

Décision

Générale

colonial

Décision n° 437 du 24 avril 1952 :

n° 437

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel de M. Mahmoud Mustapha, Secrétaire à la Capitainerie du Port, est porté à 13.780 francs pour compter au 1er juillet 1951 : Pour compter du 1er janvier 1952, l'intéressé est versé dans le cadre des auxiliaires régis par arrêtée n° 236 du 24 mars 1945 et les textes qui l'ont modifié ou complété et intégré au seizième échelon.